



Compte rendu
CHSCT du 27 novembre 2017

Évreux , le 30 novembre 2017

Représentants du personnel présents :

<u>Solidaires Finances :</u> - Isabelle Laurent - Jean-christian Etienne - Aurélie Herkous - Christophe Ceron (expert)	FO : - Mathilde Daeschler - Aline Dorchies - Fabien Dubost (expert) CGT : - Arnaud Talard - Mireille Vulsin - Jean-pierre Fontaa (expert)
---	--

En réponse à nos déclarations liminaires, le président a indiqué qu'il viendrait plus en détails sur le baromètre social lors de son examen dans le point de l'ordre du jour qui y est consacré. Il reconnaît que ce bilan est souvent alarmant et qu'il confirme pas mal de choses... Il note que certains éléments sont contradictoires et que l'on vient souvent buter sur les moyens humains et budgétaires pour remédier à cela. Il rappelle que depuis plusieurs années, il y a eu toutefois de nombreuses avancées dans le département et que sur l'aspect matériel, le ressenti des agents est correct. Quant à CAP 22 , le président ne sait pas ce qu'il en ressortira, mais pour lui, qui dit maîtrise des dépenses publiques, dit suppressions d'emplois...

Le président indique à nouveau qu'il recherche les voies et moyens pour faire fonctionner autant que faire ce peut les services. Il ajoute qu'il ne souhaite pas l'abandon des missions. Il renvoie à l'ordre du jour concernant les autres points évoqués en liminaires.

1) Approbation du PV du 15 mai 2017 :

Le procès-verbal n'appelait aucune remarque particulière et a été approuvé à l'unanimité.

2) Élection du secrétaire du CHSCT

Christophe CERON, représentant de Solidaires Finances, assurait cette fonction depuis les dernières élections. Il quittera prochainement le département et a donc démissionné de son mandat, provoquant la vacance du poste.

Le président après l'avoir chaleureusement remercié de la qualité de son travail et de son investissement personnel qui, il le sait représente bien plus que le temps de décharges syndicales accordé par l'administration, a donc demandé si des candidatures avaient été notifiées. Ce n'était pas le cas.

En séance, une seule candidature s'est fait jour celle de Isabelle LAURENT qui a donc été élue à l'unanimité.

L'équipe de Solidaires Finances a également remercié Christophe CERON pour son travail et sa disponibilité.

3) Présentation des nouveaux plans du CFIP Politzer :

Les membres du CHSCT se sont réunis une première fois en groupe de travail sur le sujet en date du 17 novembre dernier puis une délégation s'est rendue sur site en date du 20 novembre.

Cette visite et l'examen des plans par l'ensemble des acteurs du CHSCT a permis des aménagements. À la demande des représentants du personnel, une cloison supplémentaire devrait être installée en secteur d'assiette afin d'éviter d'avoir un grand plateau trop bruyant.

L'accueil sera aménagé de façon à accueillir quasiment le double de personnes en attente assise, le nombre de box de réception sera doublé dont un sera réservé au SIE.

L'agent qui s'occupe du standard devrait être installé dans le bureau situé derrière la banque d'accueil.

Le bureau de la cellule CSP sera déplacé vers le local prévu pour le téléphone en période de campagne. En effet, un seul box téléphone n'est pas une solution satisfaisante pour le directeur afin de réguler le flux d'appel.

Des travaux seront nécessaires dans la partie CDIF afin de créer une zone d'accueil isolée du service et des postes de consultation.

À l'étage, tous les acteurs de prévention ont dénoncé la réduction de la surface du SIE alors même qu'il va accueillir des agents en plus comme ceux de Verneuil. Comme à l'accoutumée la contrainte budgétaire nous a été opposée.

Toutefois, une solution proposée par le service permettra une meilleure installation que celle prévue sur les plans initiaux. Cependant, elle restera tout de même peu satisfaisante pour une partie du service.

L'espace ainsi récupéré permettra d'installer de nouveaux bureaux pour le PCE multi sites.

Quant aux bureaux de la BCR, ils seront transférés au 2ème étage afin de libérer des bureaux permettant d'accueillir les collègues des PCRP du département qui rejoindront Évreux à partir de septembre 2018.

Enfin, la question de la création de 11 places de parking a été évoquée, le projet est chiffré. Nous serons vigilants quant à leur réalisation. Les crédits ont été demandés à la Direction Générale. La création d'un parking à vélos est également à l'étude.

Pour le stationnement des usagers, un contact sera pris avec la Mairie et la police municipale afin d'organiser le stationnement.

4) ASR 2018 : trésorerie hospitalière

Le président a évoqué principalement la nouvelle installation de la trésorerie hospitalière et sa densification prévue en 2018 avec la départementalisation des M21/M22.

Pour ce faire, il a souhaité installer la trésorerie dans les locaux de la Cité administrative qui seuls pouvaient accueillir une structure de cette taille. Des raisons métier ont également présidé à ce choix avec une volonté de centraliser les missions de la gestion publique à Évreux-nord, et les missions fiscales à Évreux-sud.

Le président du CHSCT a fait ce choix également parce que les locaux de l'hôpital n'étaient pas satisfaisants en termes d'éclairage notamment, et donc, de conditions de travail. Le DDFIP qu'il est en profite pour rationaliser les coûts avec un loyer en moins...

Si les locaux sont plus lumineux à la Cité Administrative, nous avons attiré l'attention du président du CHSCT sur le fait que plusieurs personnels handicapés travaillent actuellement à la trésorerie hospitalière. Celle-ci est aujourd'hui située à l'hôpital, dans des locaux accessibles, ce qui n'est pas le cas de la Cité Administrative.

Le président a rétorqué que le nécessaire serait fait... Nous resterons vigilants sur ce dossier. Pour nous, les agents ne doivent pas être déplacés d'office à cause de locaux inadaptés. Nous savons bien que les aménagements sont coûteux et que c'est une contrainte qui implique parfois de mauvais choix. Ce sont bien les locaux qui doivent s'adapter aux agents et non l'inverse.

5) Le Baromètre social du Département

Le président nous a livré son analyse, puisque nous lui avons livré la nôtre en propos liminaires.

Il convient que ce bilan social reflète un réel mal-être. Selon lui, il s'agit d'un outil qui pose de bonnes questions, mais dont les résultats sont difficiles à interpréter. Pour lui il y a un vrai sujet sur la question du manque de temps évoqué par les agents pour prendre connaissance des informations. Il faut donc que de réelles priorités soient définies... Il faut être vigilant sur l'ambiance de travail, en effet, la pression sur les moyens fait que l'ambiance se dégrade.

On constate de plus en plus d'agressions entre agents et de remise en cause des charges de travail entre collègues. Notons également une insatisfaction des agents par rapport au service rendu à l'utilisateur. Pour le président du CHSCT (qui garde toujours sa casquette DDFIP) les agents n'ont plus la bonne vision

du service public à rendre aux usagers. Pour lui, les agents sont restés sur une certaine conception du service public..., il est indispensable d'évoluer, les usagers eux-mêmes changent leur habitude. Il nous a réaffirmé que la DGFIP aujourd'hui n'a plus les moyens de faire le même accueil qu'il y a une dizaine d'année.

Selon lui, cette impression de mauvais service rendu est injustifiée, car les enquêtes de satisfaction auprès des usagers montrent que 94 % du public a une bonne image de notre service public.

En bref, si ça ne va pas c'est parce que nous ne savons pas nous adapter au contexte qui nous est imposé...

6) Rapport annuel de l'Inspecteur Santé et Sécurité au Travail (ISST)

Ce rapport a permis de faire un bilan de l'activité de l'ISST à travers ses différentes missions. À noter, que M GUYENOT intervient sur toute la Normandie. Il est compétent sur 222 sites et pour près de 6000 agents. Dans le cadre de son activité, il participe à des formations et des séminaires et est lui-même amené à animer des formations ou des réunions de mutualisation avec les assistants de prévention par exemple.

Il assure une mission de contrôle au travers des visites de sites, 27 en 2016, et le plus souvent possible avec le médecin de prévention et à chaque fois avec l'assistant de prévention.

Il assure également des visites thématiques en cas de déménagements, de projets importants, etc. Il est chargé d'observer la sécurité des locaux (emplacement des extincteurs, BAES, etc), les installations électriques, les produits chimiques, etc.

L'ISST a un rôle d'appui, de conseil et d'expertise auprès des gestionnaires de sites(16 réunions), des CHSCT (20 réunions en 2016), des groupes de travail, il réalise des notes techniques et a participé à 6 groupes de travail sur le DUERP.

Il a également une mission d'animation, c'est à cet égard qu'il assure des actions de formations, intervient auprès des secrétaires animateurs du CHSCT, des assistants de prévention, etc.

7) Examen des registres Santé et Sécurité au Travail :

Rappelons que suite au Groupe de travail sur le DUERP, de nombreux risques ont été repris sur le **Registre Santé et Sécurité au Travail**. Quelques sujets n'ont pas encore pu être traités. On note cependant que la panne de VMC dans les toilettes à Bernay est réparée, que les volets roulants des Andelys seront remplacés d'ici la fin de l'année et au plus tard en janvier 2018 (devis signés et commandes passées). La problématique de l'éclairage et de la sécurisation du portillon de la trésorerie de Gaillon est réglée et les plans d'évacuation de Politzer seront refaits après achèvement des travaux prévus en 2018. La fuite d'eau signalée par la paierie départementale a été également résolue. Enfin, plusieurs problématiques sont toujours en instances et à l'étude sur le CFIP des Andelys.

8) Bilan annuel du CHSCT (secrétaire animateur)

Le secrétaire animateur a fait une présentation de son activité en 2016 (Nombres de réunions, de groupes de travail, visites du CHSCT...)

9) Armoires à pharmacie et trousse de secours

Un point a été fait sur les différentes armoires à pharmacie présentes dans le département . Elles sont dotées de matériels définis par le médecin de prévention, ceci conformément à la réglementation. Leur contenu est placé sous la surveillance des responsables de sites et chefs de service qui doivent s'assurer du renouvellement régulier des produits et surveiller les dates de péremption.

De même des personnels sont équipés de trousse de secours, il est de leur responsabilité de veiller au renouvellement de leur contenu sur demande auprès du médecin de prévention.

10) Fiches de risques

Le médecin de prévention établit régulièrement une fiche de risque qui concerne les personnels particulièrement exposés. Cette fiche est soumise à examen du CHSCT qui apporte ou non des propositions de modifications.

Elles recensent principalement pour les personnels nomades de la Direction les risques auxquels ils

s'exposent plus particulièrement et fait des préconisations en termes de prévention soit grâce à du matériel soit grâce à des actions de prévention(formations).

Cette liste concerne les géomètres, les vérificateurs, la BCR, les huissiers, les contrôleurs de la redevance audiovisuelle, les EDR, la cellule micro-informatique, les agents d'accueil, les postes caisses, les auditeurs, les gardiens d'immeuble, les agents techniques, le service courrier, le personnel de ménage, l'assistant de prévention, le responsable de la téléphonie.

Nous avons demandé que soient ajoutés les militants syndicaux se déplaçant régulièrement.

11) Suivi des avis et propositions du CHSCT :

Concernant l'Amiante, la signalétique a été apposée où cela était prévu et la relance auprès des propriétaires concernant les DTA a donné 2 réponses sur 7 , Val-de-Reuil et Le Neubourg. Concernant les sites en zone SEVESO le travail est en cours de réalisation. Le CHSCT est toujours en attente de la réponse du président concernant sa délibération sur le travail par forte chaleur et une étude sur l'insonorisation du Hall A de la Cité administrative devrait être conduite en 2018.

12) Analyse des fiches de signalement, accident de service et maladie professionnelle :

L'Assistant de Prévention (AP) nous a présenté l'ensemble des fiches de signalement émises depuis le dernier CHSCT (5). Il s'agit dans la grande majorité de fiches rédigées suite à des agressions ou à des menaces faites par des contribuables. Rappelons ici que, quel que soit le grief ou la problématique portée par ces derniers, un comportement menaçant ou agressif n'est pas acceptable et doit être signalé. La direction nous a communiqué les courriers qui ont été envoyés suite aux agressions, et qui n'appellent, en eux même, aucune remarque particulière, des signalements au Procureur seront faits pour les cas les plus graves ou de récidives.

Le président a réaffirmé que les cas les plus graves (menace de mort...) devaient lui être immédiatement signalés ainsi qu'a Sylvie Robert, en qualité de référente juridique. Une nouvelle note est en préparation sur le sujet.

On recense trois accidents de service depuis le dernier CHSCT l'un consiste en un accident de trajet et les 2 autres concernent des agents techniques qui avaient pourtant du matériel de protection individuel.

Le CHSCT essaiera d'affiner l'analyse de ces accidents afin de prendre toutes les mesures de prévention utiles.

Aucune maladie professionnelle nouvelle n'a été signalée. On note que le médecin de prévention est en attente de la signature de fiche d'exposition à l'amiante pour certains personnels. Une relance sera faite auprès du chef de service concerné.

13) Application du décret du 28/03/2017. Mise en œuvre du registre public d'accessibilité des ERP

Le CHSCT a fait un point sur le décret cité en référence. Il définit les modalités selon lesquelles les établissements recevant du public, neufs et situés dans un cadre bâti existant, sont tenus de mettre à disposition du public un registre public d'accessibilité. Ce registre mentionne les dispositions prises pour permettre à tous, notamment aux personnes handicapées, quel que soit leur handicap, de bénéficier des prestations en vue desquelles l'établissement a été conçu. Un délai de 6 mois à compter de la date de parution au journal officiel était donné par le législateur pour sa rédaction. Solidaires Finances souhaite bien sûr que le document soit réalisé aussi vite que possible, tout en tenant compte, bien évidemment, des charges de travail de chacun.

14) Point sur le Budget et présentation du budget 2017 :

Un point sur le budget a été fait. Il restait à disposition une somme de 2153€ qui sera consacré à l'achat de matériel permettant de renouveler les stocks de l'assistant de prévention (souris, claviers, etc) et de répondre aux dernières demandes médicales du médecin de prévention.

L'ensemble du budget aura donc été consommé. Certaines dépenses ont été reportées à 2018, car elles nécessitaient un budget plus conséquent et une formation a été annulée en fin d'année, elle sera également reprogrammée.

En l'absence de questions diverses la séance a été levée à 16H.

Les représentants Solidaires Finances au CHSCT de l'Eure.